

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crédit pour rénover et adapter les glissières et barrières de sécurité du réseau routier cantonal

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat poursuit sa politique d'investissements pour améliorer la sécurité des usagers de la route. Après un crédit-cadre de près de 15 millions de francs pour l'entretien des revêtements (adopté par le parlement le 29 avril) et une demande de 5'678'000 francs pour assainir trois carrefours dangereux, il présente au Grand Conseil une demande de 3'785'000 francs pour rénover et adapter les glissières et barrières de sécurité, parmi lesquelles celles pouvant présenter un risque pour les motards.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a établi un inventaire des glissières et barrières (garde-corps) du réseau routier. Sur les quelque 1500 km de routes cantonales hors traversée de localité, 185 km sont équipés de glissières ou barrières, un patrimoine dont la valeur est estimée à environ 19 millions de francs. La DGMR a également vérifié l'état de ces systèmes de retenue et identifié ceux qui ne sont plus aux normes de hauteur, déformés ou inclinés et qui doivent donc être remplacés. Quelque 185 tronçons totalisant 10 km nécessitent des travaux.

Certaines glissières de sécurité, en raison de leur conception, présentent de plus un risque particulier pour les motards accidentés, qui peuvent lors de leur chute ou en dérapant sur la chaussée heurter un élément de façon particulièrement dangereuse. Pour recenser les glissières de sécurité présentant un tel risque, la DGMR s'est adjoint les compétences d'un expert motard du TCS. Une soixantaine de tronçons d'une longueur totale de 3,8 km ont été identifiés comme problématiques et seront équipés d'un rail au niveau du sol, à l'image de ce qui a été réalisé sur la Route Blanche entre Nyon et Saint-Cergue.

Afin de réaliser les travaux nécessaires, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit-cadre de 3'785'000 francs. Sous réserve de l'adoption de ce crédit, les travaux se réaliseront entre 2014 et 2015.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 juillet 2014

DIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes, 021 316 70 40

EMPD mise en conformité glissières